

Abus dans le contexte de l'Église catholique romaine en Suisse : Lancement d'un projet pilote

Contenu du dossier de presse

Conférence de presse du 4 avril 2022, Lausanne

Communiqués de presse

- Organisations mandantes CES, RKZ und KOVOS :
Lancement du projet pilote sur les abus dans l'Église, résultats à l'automne 2023
- Direction de projet Université Zurich :
Abus sexuels dans le contexte de l'Église catholique romaine en Suisse
- La Société suisse d'histoire (SSH) concernant le projet pilote portant sur l'étude historique des abus sexuels dans le contexte ecclésial de l'Église catholique romaine en Suisse depuis le milieu du 20e siècle
- Comité scientifique

Déclarations

- Mgr Joseph Marie Bonnemain, CES :
Nous avons le devoir de tirer les leçons du passé
- Renata-Asal Steger, présidente de la RKZ :
La coresponsabilité et la crédibilité sont en jeu
- Abbé Peter von Sury OSB, KOVOS :
Une étape importante sur un long chemin

Déclarations des organisations de personnes concernées

- Jacques Nuoffer, Président du Groupe SAPEC (Soutien aux personnes abusées dans une relation d'autorité religieuse) :
Demandes du Groupe SAPEC
- Vreni Peterer, membre du comité directeur GI MikU (Groupe d'intérêt des personnes concernées par les abus dans un contexte ecclésial) :
Déclaration du « Groupe d'intérêt des personnes concernées par les abus dans un contexte ecclésial » (MikU)

Communiqué de presse de la Conférence des évêques suisses (CES), de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) et de la Conférence des unions des ordres religieux et autres communautés de vie consacrée en Suisse (KOVOS)

Lancement du projet pilote sur les abus dans l'Église, résultats à l'automne 2023

Lausanne, le 4 avril 2022 – L'Église catholique suisse se dote d'un projet pilote pour affronter un chapitre sombre : à sa demande, en effet, une équipe de recherche de l'Université de Zurich a entamé une enquête scientifique sur les abus sexuels dans le contexte de l'Église catholique. À cette fin, les archives secrètes épiscopales seront également ouvertes dans les prochains mois.

Pendant très longtemps, les abus sexuels commis par des aumôniers et des religieux de l'Église catholique romaine ont causé de grandes souffrances. De nombreux actes ont été dissimulés et les victimes ignorées. Selon Monseigneur Joseph Maria Bonnemain : « Dévoiler les crimes du passé, ce n'est que justice : le traitement de ce vécu est avant tout un juste dû aux personnes concernées. »

La Conférence des évêques suisses (CES), la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) et la Conférence des unions des ordres religieux et autres communautés de vie consacrée (KOVOS) sont convaincues de la réelle nécessité d'une enquête scientifique indépendante sur leur passé. Pour ce faire, elles ont confié à Monika Dommann et Marietta Meier, toutes deux professeures au Département d'histoire de l'Université de Zurich, le soin de mener à bien un projet pilote.

En l'espace d'un an, l'équipe de recherche doit évaluer les conditions générales d'une étude historique des abus sexuels dans le contexte ecclésial depuis le milieu du 20e siècle et fournir ainsi des bases pour d'autres projets de recherche. Pour ce faire, l'équipe de recherche doit notamment avoir un accès libre aux dossiers conservés dans les archives secrètes des diocèses. Afin de garantir l'indépendance du projet pilote, les organisations mandantes se sont engagées par contrat à n'exercer aucune influence sur son contenu ou sa méthode. Un comité scientifique indépendant, nommé par la Société suisse d'histoire (SSH), conseille et soutient l'équipe de recherche de l'Université de Zurich. Le comité consultatif est présidé par Sandro Guzzi-Heeb, privat-docent.

Selon l'abbé Peter von Sury, la CES, la Conférence centrale et la KOVOS ont parcouru un long chemin : « Pour la première fois, les trois institutions les plus importantes de l'Église catholique romaine de Suisse s'expriment à l'unisson sur les cas d'abus. Nous, les trois organisations mandantes, nous sommes engagées dans un processus d'apprentissage important qui n'est pas terminé. » Les organisations mandantes sont convaincues que l'Église doit encore plus évoluer vers une attitude apprenante, être prête à reconnaître ses propres erreurs et à modifier les structures qui ont permis ou favorisé les crimes et leur dissimulation. « En tant qu'employeurs de droit civil des prêtres et des collaborateurs et collaboratrices ecclésiastiques, les paroisses et les organisations ecclésiales cantonales ont également une responsabilité. Par le mandat donné, la Conférence centrale catholique romaine de Suisse soutient le projet pilote », souligne Renata Asal-Steger, présidente de la RKZ : « Les paroles d'empathie doivent être suivies d'actes. Il s'agit de faire la lumière sur la situation à l'aide d'une recherche indépendante, et sans chercher à protéger sa propre réputation. Des réformes structurelles sont également indispensables pour que le pouvoir soit partagé au sein de l'Église et pour mettre un terme aux abus ».

Afin de garantir l'indépendance scientifique et d'éviter de perturber le travail de recherche, le public ne sera à nouveau informé que lorsque les résultats seront disponibles. À la lumière des enseignements tirés du projet pilote, les organisations mandantes décideront des prochaines étapes. Pour elles, cependant, c'est déjà clair : « Ce thème restera dans nos esprits. L'enquête et la divulgation du passé ne sont que le début du chemin à parcourir. Le traitement et, surtout, la prévention se poursuivront. Les structures ecclésiales, les voies décisionnelles et la répartition des responsabilités doivent être revues afin de prévenir efficacement les abus sexuels », comme le souligne Mgr Bonnemain.

Autres informations :

Pour la CES : Mgr Joseph Bonnemain ainsi que Stefan Loppacher, co-directeur de la commission d'experts « Abus sexuels dans le contexte ecclésial » de la Conférence des évêques suisses, stefan.loppacher@fsgsbk.ch, 079 301 58 67

Pour la RKZ : Daniel Kosch, secrétaire général de la RKZ, daniel.kosch@rkz.ch, 079 314 44 74

Pour la KOVOS : Abbé Peter von Sury OSB, délégué, pilotprojekt@kovos.ch, 079 565 14 89

Images : www.abus-cath-info.ch/images

Site web des organismes mandants/mandantes : www.abus-cath-info.ch

De plus amples informations sur les mesures déjà prises et les chiffres sont disponibles à l'adresse suivante : www.abus-cath-info.ch/pointsituation

Site web des travaux de recherche : www.abuscontexteecclisial.ch/

Les organisations mandantes :

Conférence des évêques suisses (CES)

La Conférence des évêques suisses (CES) est l'organe de coordination des diocèses catholiques romains de Suisse et compte actuellement 9 membres : les évêques des six diocèses de Suisse, leurs évêques auxiliaires ainsi que les deux abbés des abbayes territoriales de Saint-Maurice et d'Einsiedeln.

www.eveques.ch

Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ)

La Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) rassemble en son sein les organisations ecclésiastiques cantonales. Fondée en 1971, elle est organisée sous forme d'association. Elle contribue de manière décisive à doter l'Église catholique des moyens qui lui sont nécessaires pour remplir ses tâches au niveau national et s'engage à mener une action démocratique, solidaire et entrepreneuriale qui prenne en compte les besoins de la vie ecclésiale locale.

www.rkz.ch

Conférence des unions des ordres et des autres communautés de vie consacrée en Suisse (KOVOS)

La KOVOS (Conférence des unions des ordres et des autres communautés de vie consacrée en Suisse) veut donner un visage et une voix à la pluralité de la vie consacrée en Suisse au grand public et au sein de l'Église en profitant des moyens sociaux de communication et des manifestations ponctuelles. La KOVOS est une association de droit civil avec siège à Fribourg

www.kovos.ch



Information pour les médias

Zurich, le 4 avril 2022

Abus sexuels dans le contexte de l'Église catholique romaine de Suisse

Le 1er mai 2022, débiteront les travaux du projet pilote sur l'histoire des abus sexuels dans le contexte de l'Église catholique romaine en Suisse au Département d'histoire de l'Université de Zurich. Le projet veut poser les jalons qui permettront d'entreprendre des recherches sur l'histoire de la violence sexuelle exercée par des membres du clergé catholique, des ordres religieux et des employés de l'Église en Suisse depuis le milieu du 20e siècle. L'accent sera mis sur les structures qui ont permis les abus sexuels sur des enfants et des adultes, et qui ont rendu difficiles leur détection et leur sanction. Ce travail concerne toutes les régions linguistiques.

Équipe chargée du projet

Le projet est dirigé par les professeures Monika Dommann et Marietta Meier.

L'équipe de recherche est composée de quatre personnes issues de trois régions linguistiques différentes de Suisse :

Vanessa Bignasca, MA, Comano

Lucas Federer, Dr phil., Zurich

Magda Kaspar, MA, Muri bei Bern

Lorraine Odier, Dr sc. soc., Lausanne.

L'équipe est assistée par Janaina Rüegg et Elia Stucki, qui étudient l'histoire à l'Université de Zurich.

Objectifs

Le projet poursuit deux objectifs principaux : premièrement, il s'agit de clarifier quelles sources existent et sont accessibles. Dans ce but, des organisations de victimes et des témoins seront notamment contactés. Deuxièmement, il s'agit de proposer des méthodes d'investigations en vue de futurs projets de recherche. Pour que l'équipe de recherche puisse débiter son travail sur les sources au plus vite, la direction du projet a déjà obtenu les informations nécessaires.

Communication

Les résultats du projet pilote seront consignés dans un rapport scientifique. Celui-ci sera mis à la disposition du public à l'automne 2023 en allemand, français et italien sur le site web de la Société suisse d'histoire (SSH). Une conférence de presse sera organisée à l'occasion de la publication de ce rapport. Jusqu'à cette date, les responsables du projet et les membres de l'équipe de recherche s'abstiendront de toute communication sur le projet pilote en dehors des déclarations faites dans le cadre de la conférence de presse du printemps 2022.

Informations complémentaires

Site web du Département d'histoire

<https://www.hist.uzh.ch/de/fachbereiche/neuzeit/privatdozierende/meier/Forschung/Forschungsprojekte/Sexueller-Missbrauch.html> [en allemand]

Karin Schraner, lic. phil, sekdommann@hist.uzh.ch, 044 634 40 44



Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Société suisse d'histoire
Società svizzera di storia
Societad svizra d'istorgia

Communiqué de presse de la Société suisse d'histoire (SSH) concernant le projet pilote portant sur l'étude historique des abus sexuels dans le contexte ecclésial de l'Église catholique romaine en Suisse depuis le milieu du 20e siècle

Lausanne, le 4 avril 2022

La Société suisse d'histoire (SSH) est l'association de discipline des historiennes et historiens en Suisse. Elle accompagne le projet pilote d'un an sous la direction des professeures Monika Dommann et Marietta Meier, de l'Université de Zurich, sur le plan scientifique et administratif.

Un comité scientifique indépendant, nommé par la SSH, conseille et soutient l'équipe de recherche de l'Université de Zurich. Composé d'expertes et d'experts reconnus dans le domaine de l'histoire sociale et de l'histoire des genres, de l'histoire de l'Église et du droit canonique, il couvre toutes les régions linguistiques de Suisse. Il agit en toute indépendance, tant vis-à-vis des organismes mandants que des mandataires, et conseille le groupe de recherche en matière d'histoire, d'histoire de l'Église et de droit.

La SSH est également chargée de l'organisation d'ateliers scientifiques, de la coordination de la communication à l'interne ainsi que de la rédaction finale du rapport scientifique, de sa traduction et de sa publication en allemand, français et italien sur le site créé à cet effet.

La SSG assure le meilleur ancrage possible dans toutes les régions linguistiques de Suisse. L'objectif est de garantir que l'équipe de recherche puisse travailler dans des conditions idéales.

De plus amples informations sont disponibles sur le site internet du projet <https://www.abuscontexteecclisial.ch> et sur le site www.sgg-ssh.ch

Pour toute question, veuillez contacter :

Sacha Zala, professeur, président de la SSH, sacha.zala@sgg-ssh.ch, 079 711 45 23

Flavio Eichmann, secrétaire général de la SSH, flavio.eichmann@sgg-ssh.ch, 079 581 82 24



Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Société suisse d'histoire
Società svizzera di storia
Societad svizra d'istorgia

Comité scientifique

Le comité scientifique a été élu par le comité de la Société suisse d'histoire (SSH) pour la durée du projet pilote.

Président : PD Dr. Sandro Guzzi-Heeb (Université de Lausanne) est maître d'enseignement et de recherche pour l'histoire de l'époque moderne. Il est spécialiste de l'histoire des mouvements sociaux, de l'histoire de la sexualité et de la famille. L'histoire sociale de la religion fait également partie de ses domaines de recherche.

Prof. Dr. Felix Hafner (Université de Bâle) est professeur de droit public. Ses recherches portent principalement sur le droit public et administratif, et plus particulièrement sur le droit des religions, le droit constitutionnel religieux, l'histoire du droit et le droit du personnel du secteur public.

Prof. Dr. Astrid Kaptijn (Université de Fribourg) est professeure de droit canonique. Experte en droit canonique latin et oriental, elle est membre de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE) en France.

PD Dr. Sonja Matter (Université de Berne) est senior researcher et lecturer. Elle est experte en histoire des femmes, des genres et de la sexualité au 20^e siècle, en recherche historique sur la violence, en histoire des droits de l'homme et des droits internationaux des enfants.

Prof. Dr. Anne-Françoise Praz (Université de Fribourg) est professeure d'histoire contemporaine. Elle est experte en histoire de la famille, de l'enfance et de la jeunesse, des placements d'enfants, des internements administratifs. Elle a dirigé la recherche sur les abus sexuels à l'Institut Marini (FR), sur mandat de Mgr Morerod.

Prof. Dr. Markus Ries (Université de Lucerne) est professeur d'histoire de l'Église. Ses recherches portent principalement sur l'histoire de l'Église des 19^e et 20^e siècles. En outre, il a dirigé en 2010-2012 le projet de recherche « À l'abri des regards. Assistance et violence dans les établissements d'éducation gérés par l'Église dans le canton de Lucerne » (en allemand).



Conférence de presse du 4 avril 2022 au sujet du projet pilote sur les abus sexuels de l'Église catholique romaine en Suisse

Nous avons le devoir de tirer les leçons du passé

La Conférence des évêques suisses (CES) a initié et commandé ce projet en collaboration avec la Conférence des unions des ordres religieux et autres communautés de vie consacrée en Suisse (KOVOS) et la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ). C'est un devoir de justice envers toutes les victimes. Étant donné que c'est l'Église catholique romaine, avec ses structures de pouvoir héritées de l'histoire, qui est à l'origine de ces actes, il est indispensable que la recherche exhaustive de tous les abus et de leurs causes soit traitée de manière absolument indépendante par rapport aux trois institutions. La Conférence des évêques suisses est donc très reconnaissante à Monika Dommann et Marietta Meier, toutes deux professeures au Département d'histoire de l'Université de Zurich, d'avoir accepté de diriger ce projet, et à la Société suisse d'histoire (SSH) d'en assurer le suivi et d'avoir nommé un comité scientifique.

Les victimes d'abus de pouvoir, de manipulation des consciences et d'agressions sexuelles ne peuvent pas vivre en paix tant que les injustices subies ne sont pas mises en lumière, que leurs causes ne sont pas élucidées et que les auteurs ne sont pas tenus de rendre des comptes. L'Église, bien plus que la société civile, doit tout mettre en œuvre pour répondre enfin à cette exigence tout à fait légitime. Le pardon, la miséricorde et la satisfaction ne peuvent pas remplacer une action juste et une procédure judiciaire. Il est nécessaire de mettre en lumière les crimes du passé commis au sein de l'Église catholique romaine. Il faut en tirer les leçons et tout mettre en œuvre pour qu'aucune injustice ne puisse plus se produire. Le traitement du vécu est, avant tout, un juste dû aux personnes concernées. C'est la condition sine qua non pour toutes les autres étapes visant à promouvoir une conduite professionnelle à tenir dans les services d'aumônerie, ainsi qu'une perception adéquate de la proximité et de la distance dans le domaine ecclésial. Établir cette césure nette est le premier pas vers une Église qui se construit rigoureusement sur la confiance et le respect.

Les instances dirigeantes ont le devoir de tirer les leçons du passé et de tout mettre en œuvre pour que les personnes soient suffisamment protégées dans leur dignité et leur intégrité sexuelle. Cela présuppose que l'Église devienne une organisation apprenante, prête à reconnaître ses propres erreurs et à modifier les structures existantes qui ont permis ou favorisé les crimes et leur dissimulation. L'étude – qui commence maintenant avec ce projet pilote – et ses résultats devraient poser les jalons pour une Église catholique romaine libérée de la peur. Au premier rang se situent les fidèles et toutes les



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

personnes qui viennent à eux avec leurs préoccupations, mais aussi les aumôniers et les autres collaborateurs et collaboratrices de l'Église.

Ce thème demeurera dans nos esprits. Nous nous remettons toujours en question à l'avenir. C'est important et juste. L'enquête et la divulgation des erreurs et des omissions du passé ne sont que le début du chemin à parcourir. Le travail de mémoire, la reconnaissance de sa propre culpabilité et surtout la prévention vont – et doivent – se poursuivre. Il est nécessaire de revoir les structures ecclésiales, les voies décisionnelles et la répartition des responsabilités afin de prévenir efficacement les abus sexuels et spirituels.

Joseph Maria Bonnemain, évêque de Coire,
Responsable à la Conférence des évêques suisses
de la thématique « Abus sexuels dans le contexte
ecclésial »

Conférence de presse du 4 avril 2022 au sujet du projet pilote sur les abus sexuels Église catholique romaine en Suisse
La coresponsabilité et la crédibilité sont en jeu

Mesdames, Messieurs

Au sein de l'Église catholique, outre les évêques, les prêtres, les religieux et les agentes et agents pastoraux, les organes de droit public ecclésiastique sont également coresponsables de la vie de l'Église. Cette coresponsabilité ne se limite pas à la collecte et à l'administration des impôts ecclésiastiques. En effet, les autorités des paroisses ou des communes ecclésiastiques et celles des organisations ecclésiastiques cantonales sont également les employeurs de droit civil des collaborateurs et collaboratrices de l'Église, ce qui implique notamment une fonction de surveillance.

Par conséquent, la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ), en tant qu'organisation faîtière des organisations ecclésiastiques cantonales, a l'obligation d'assumer sa part dans le traitement de la question des abus sexuels commis dans l'Église catholique. Il s'agit de clarifier le rôle joué par les organes de droit public ecclésiastique dans ce contexte :

- Ont-ils agi de manière préventive grâce à la proximité locale, grâce à une approche responsable dans le choix des collaborateurs pastoraux et ainsi exercé correctement leur devoir de surveillance ?
- Ou ont-ils eux aussi omis de poser des questions critiques dans les cas suspects, peut-être même ont-ils parfois renoncé à prêter assez d'attention, contribuant ainsi à dissimuler des cas d'abus ?
- Quels sont les facteurs, les configurations et les mesures qui contribuent à ce que les structures de droit public ecclésiastique empêchent les abus de pouvoir et la violence sexuelle ?
- Quelles mesures ont été prises ou omises pour sensibiliser les membres des autorités à la problématique des abus et leur permettre d'agir correctement en cas de soupçon de violation de l'intégrité d'une personne ?

Les souffrances incommensurables infligées aux victimes d'abus sexuels dans le contexte ecclésial exigent des organes de droit public ecclésiastique qu'ils se posent de telles questions, qu'ils contribuent à la mise en lumière et au traitement du passé, qu'ils soient prêts à se confronter aux résultats et à en tirer les leçons.

En outre, ils ont également une responsabilité vis-à-vis du public : les paroles d'empathie doivent être suivies d'actes. Il s'agit de faire la lumière sur la situation à l'aide d'une recherche indépendante, et sans chercher à protéger sa propre réputation. Des réformes structurelles sont également indispensables pour que le pouvoir soit partagé au sein de l'Église et pour mettre un terme aux abus. Le projet pilote présenté aujourd'hui est une étape importante sur ce chemin difficile, d'autres devront suivre.

Le fait que nous parcourions ce chemin avec la Conférence des évêques et avec l'organisation faîtière des supérieurs religieux est pour nous un signal important de responsabilité partagée qui mérite notre reconnaissance, car il souligne la volonté commune de vérité. Nous sommes également reconnaissants aux deux historiennes de l'Université de Zurich, les professeuses Monika Dommann et Marietta Meier, ainsi qu'à leur équipe de recherche, d'avoir accepté le risque de se lancer dans ce projet pilote.

Conférence de presse du 4 avril 2022 au sujet du projet pilote sur les abus sexuels de l'Église catholique romaine en Suisse

Une étape importante sur un long chemin

Mesdames, Messieurs,

Je m'adresse à vous en tant que représentant de la KOVOS. Cette association regroupe les ordres religieux catholiques et d'autres communautés religieuses féminines et masculines de Suisse. Avec la Conférence des évêques suisses (CES) et la Conférence centrale catholique romaine (RKZ), la KOVOS est l'organisation mandante et la partenaire contractuelle du projet pilote.

Nos communautés ont compté – et comptent toujours – parmi leurs rangs de nombreux auteurs d'abus sexuels, surtout des prêtres, mais aussi quelques frères laïcs, des religieuses et des collaborateurs ou collaboratrices, qui se sont rendus coupables, au cours des dernières décennies, d'abus sexuels et d'abus de pouvoir sur des enfants, des jeunes, des adultes et des personnes protégées. En tant que membres et responsables de ces communautés ecclésiales, nous avons très souvent gardé le silence et détourné le regard, dissimulé et minimisé les faits, pris la défense des auteurs, négligé et ignoré les victimes, rejeté ces dernières ou leur avons infligé des blessures supplémentaires en tenant des propos hypocrites. Nous étions obnubilés par notre réputation et par le prestige de l'Église. Pour le dire avec les mots de la religion : nous avons péché. Nous sommes devenus complices, contribuant aux souffrances infligées à ces personnes qui, dans de nombreux cas, ont gravement et durablement affecté leur vie, lorsqu'ils ne l'ont pas détruite.

Peu à peu, mais avec de plus en plus de conviction, nous avons pris conscience qu'un changement radical d'attitude s'imposait de notre part. En outre, pour nous, religieux, il y a le besoin d'une recherche honnête sur notre relation avec les sœurs et les communautés religieuses féminines. Nous devons nous tourner vers les victimes avec détermination et humilité. Nous voulons écouter et prendre au sérieux leurs histoires de souffrance et leurs plaintes contre l'Église. Nous assumons, de notre mieux, notre responsabilité en agissant pour plus de justice et offrant réparation, dans la mesure du possible, quoi qu'il en coûte.

Ce fut un processus d'apprentissage difficile jusqu'à ce que nous parvenions, avec les autres institutions nationales de l'Église catholique en Suisse (CES, RKZ), à une prise de conscience, à savoir qu'*ensemble* seulement nous parviendrons à traiter de manière approfondie et complète ce chapitre sombre de notre histoire. Il s'agit d'établir les faits, d'analyser les causes systémiques et les relations profondes, de mettre en œuvre les mesures et les réformes et de tout faire pour éviter de tels malheurs. D'où ce projet pilote.

Nous remercions tous ceux qui contribuent à la réalisation de ce projet pilote, en particulier Monika Dommann et Marietta Meier, professeures à l'Université de Zurich, et la Société suisse d'histoire, qui veillent à l'indépendance du projet. Nous prions instamment les communautés religieuses et les responsables de coopérer avec les chercheurs au mieux de leurs capacités, comme le prévoient les accords contractuels.

Nous remercions, et je remercie personnellement, les victimes et leurs associations. Votre témoignage, votre engagement et votre intrépidité sont essentiels pour que la vérité puisse être mise en lumière. L'Église et nous, religieux et religieuses, avons besoin de votre voix prophétique !

Abt Peter von Sury

Demandes du Groupe SAPEC à la conférence de presse d'information sur le projet pilote de la recherche sur les abus sexuels au sein de l'Eglise catholique suisse

Monseigneur, Mesdames, Messieurs,

Je remercie Mgr Joseph Bonnemain de me donner la parole dans cette conférence de presse pour rappeler les démarches de notre association de victimes et résumer nos demandes. C'est une juste réparation après avoir été trop longtemps tenue à l'écart !

Dès la fondation du Groupe SAPEC en 2010, nous avons parmi nos objectifs la demande d'une recherche sur les abus sexuels dans les institutions de l'Eglise catholique.

Durant les années 2011-2016, nous avons cherché à nous faire entendre, puis à obtenir, information, reconnaissance et réparation au moins symbolique.

Nos efforts se sont concrétisés alors sur la création d'une commission indépendante pour accueillir en particulier les personnes victimes qui avaient besoins d'écoute et de reconnaissance, mais ne voulaient plus s'adresser aux instances d'une institution qui ne les avaient pas protégées.

La CECAR, Commission d'écoute, de conciliation, d'arbitrage et de réparation, a démarré en 2016. En 2021, le Groupe SAPEC et les prélats signataires de l'Accord sur lequel elle est fondé ont confirmé une prolongation de son activité pour cinq ans. Dès maintenant, les textes qui décrivent son activité et son fonctionnement sont aussi en allemand. Et les Suisses allemands qui ne veulent pas aller dans une commission ecclésiale peuvent enfin être bien informés et ainsi s'adresser à la CECAR.

Dès 2017, nous avons repris nos réflexions sur la recherche nécessaire, créant un poste comptable pour commencer à constituer un fonds. J'ai dû alors évoquer cette demande d'une recherche au sein de la commission d'experts « Abus sexuels dans le contexte ecclésial » dont je suis membre.

Lorsque cette dernière a abordé concrètement cette question en 2018-2019, j'ai à plusieurs reprises exprimé, oralement et par écrit les demandes légitimes de notre association de victimes, notamment :

- Répondre aux attentes des victimes qui espèrent obtenir des éclairages sur les causes des traumatismes qu'ils ont subis.
- Tenir compte des avancées dans les procédures actuelles de recherche sur ce type de sujets particuliers et intégrer des personnes victimes d'abus dès le début des travaux de définition du projet.
- Impliquer dès le début une présence scientifique romande effective, vu la gestion lamentable des abus par les évêques romands de 1950 et à 2011.
- Demander aux chercheurs des diverses disciplines concernées de sortir de leur université et adopter une méthode de recherche adaptée.

Nous n'avons pas été entendus ni associé au projet de recherche ces demandes. Je découvre aujourd'hui si ces dernières et celles que nous avons formulées en 2021 sont ou non prises en compte : information sur les chercheur-e-s et de leurs spécialités, thèmes étudiés et méthodes utilisées.

Dans ce contexte, la publication du rapport de la CIASE (Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise française) en octobre dernier nous a réjouis :

- La recherche aborde nos questions avec des moyens importants et sous des angles multiples auxquels nous n'avions pas osé rêver !
- Elle a placé les victimes au cœur de ses travaux, affirmant qu'elles détiennent un savoir unique sur les violences sexuelles et qu'elles pouvaient y faire accéder les chercheurs.
- Elle a démontré que pour trouver les bonnes personnes, dynamiser et coordonner le travail des chercheur-e-s, une personnalité d'envergure, une figure rassembleuse, de haute valeur morale devait présider une telle commission de recherche.

Aujourd'hui, en complément de ce que je viens de mentionner, voici trois revendications concernant cette recherche :

1. Implication d'une diversité de spécialistes de sciences humaines (psychologie, psychiatrie, sociologie, criminologie, histoire, droit, théologie, etc.)
2. Participation de chercheur-es romand-es et tessinois-es représentant la sensibilité latine
3. Rencontre des associations de victimes de Suisse latine et de Suisse alémanique, écoute, entente de leur parole en les associant tout au long de la recherche.

Jacques Nuoffer
Président du Groupe SAPEC

Lausanne, le 4 avril 2022

Conférence de presse du 4 avril 2022 à Lausanne
Déclaration du « Groupe d'intérêt des personnes concernées par les abus dans un contexte ecclésial » (MikU)

(Vreni Peterer, membre du comité directeur et personne concernée)

Mesdames,
Messieurs,

Je vous remercie de me permettre de m'exprimer ici au nom du Groupe d'intérêt des personnes concernées par les abus dans un contexte ecclésial.

Lorsque les victimes d'abus racontent leurs expériences traumatisantes, elles souhaitent être écoutées avec empathie, elles souhaitent qu'on prête l'oreille à leurs récits et qu'on les soutienne par la suite, lorsqu'elles font en sorte que de tels abus ne se reproduisent plus.

C'est pour de tels objectifs que s'engage le « Groupe d'intérêt des personnes concernées par les abus dans un contexte ecclésial » (en abrégé GI-MikU). Au sein de notre organisation, les personnes concernées et celles qui ne le sont pas directement s'engagent ensemble pour que les abus dans un contexte ecclésial – qu'ils soient physiques ou psychologiques – ne passent pas sous silence. Les exigences que le GI-MikU a envers l'Église sont très claires.

1. Assumer la responsabilité

L'Église en tant qu'organisation doit enfin assumer la responsabilité des cas d'abus et ne pas simplement présenter les actes comme des fautes personnelles de certains de ses collaborateurs ou collaboratrices. Or, cet acte va bien au-delà de la simple reconnaissance de la souffrance des personnes concernées. L'Église doit également assumer la responsabilité des conséquences des abus et reconnaître que le système de l'Église catholique romaine les favorise.

2. Prise en charge des victimes d'abus

De nombreuses victimes d'abus luttent contre des expériences traumatisantes, qui les accompagnent tout au long de leur vie. C'est pourquoi, après les premiers entretiens avec des personnes de l'évêché, des activités d'encadrement durables et professionnelles sont nécessaires, telles que :

- des consultations périodiques (questions sur d'autres besoins)
- des indications sur les possibilités de mise en réseau (par exemple, groupes d'entraide), entre autres.

3. Bannir les auteurs d'abus des activités de l'Église

Pour les personnes réchappées, il est incompréhensible que les abuseurs continuent à être employés au service de l'Église – et cela ne fait que retourner le couteau dans la plaie. L'abus sexuel est plus qu'un péché, c'est un crime ! L'Église doit donc aussi s'engager clairement sur ce point.

4. Recherche d'autres personnes concernées

Le nombre de cas non déclarés est élevé, et les cas d'abus signalés à ce jour ne constituent que la pointe de l'iceberg. Nous nous attendons à ce que les diocèses et les paroisses soient

tenus de rechercher de manière proactive d'autres victimes d'agressions sexuelles, actuelles, mais aussi les plus anciennes.

5. Création d'un service de signalement indépendant

En collaboration avec le groupe SAPEC, notre groupe d'intérêts demande à la Conférence des évêques suisses de mettre en place un service de signalement neutre et indépendant pour toute la Suisse.

À propos de l'étude pilote :

Nous y voilà enfin !

Notre groupe d'intérêts s'en réjouit – mais il **est** également **irrité** par le fait qu'il **ne** s'agit pour l'instant **que** d'une étude pilote.

Pourquoi sommes-nous irrités ? Nous savons tous qu'une étude pilote sert à déterminer si un projet doit réellement être lancé.

Au sein du groupe d'intérêt, nous nous demandons : *la nécessité de réaliser une étude exhaustive, ou d'entreprendre un traitement du passé, soulève-t-elle encore des doutes ?*

Notre groupe d'intérêts espère – ou attend – que l'étude pilote soit immédiatement suivie d'une étude et d'un traitement exhaustifs.

Nous demandons que l'on affronte la situation, et non que l'on détourne le regard / que l'on prête l'oreille, et non que l'on demeure sourd à nos appels.

Nous espérons que **des personnes concernées seront entendues dès l'étude pilote** ; ce sont malheureusement elles les « expertes » et elles peuvent raconter ce que cela fait à une personne qui a été abusée par un membre de l'Église.